



Un syndicat 100 % Crédit Agricole le syndicat propre à notre entreprise

LE 100 % HUMAIN, OU EST IL ?

Aujourd'hui, Mr Beaudon, DGA de notre Caisse Régionale, nous a présenté la version applicable à PCA de l'accord National sur la prise des jours de repos. Pour rappel, cet accord a été rédigé dans le cadre des ordonnances Macron du 25 Mars 2020, portant sur les mesures d'urgences en matière de congés payés.

La préoccupation de la direction est « que l'entreprise continue à tourner et qu'il y ait une équité de traitement entre tous les salariés ». En partant de ce postulat, la Direction a décidé de suivre l'accord National qui impose aux salariés la prise de 5 jours de congés en avril et 5 jours en mai (voire 5 jours supplémentaires en juin, si la situation actuelle de confinement perdure).

Ces dispositions sont déjà contestables, mais la CR a également décidé d'alourdir la peine en imposant une règle supplémentaire : vous ne pourrez disposer de vos jours de congés à votre convenance car il faudra tenir compte de l'activité, du « bon vouloir » de certains managers, et de l'organisation de votre unité/service/agence.

Pour rappel, l'entreprise n'est pas capable de mettre en place le télétravail pour l'ensemble de ses salariés mais elle agit comme si cette situation était de leur fait.

Prenons un exemple : pour les salariés « en rotation », lorsque l'agence est fermée 2 jours par semaine, ces jours seront décomptés de vos CP ou de vos RTT.

Les congés ont été créés pour que les salariés se reposent et non pas pour déguiser un certain chômage partiel !

Votre hiérarchique se voit confier par la CR, le pouvoir de vous imposer la prise de congé, voir aussi vous refuser des congés de manière arbitraire. Mais elle pourra également vous appeler pour annuler ces congés et donc vous faire revenir au travail (avec un délai de prévenance de 1 jour).

Nous avons interrogé la Direction, afin de savoir ce qui avait « vraiment » motivé les fermetures partielles. La Direction a souhaité mettre en place cette organisation pour palier à la baisse de l'activité mais aussi pour « protéger » les agents, en ayant toujours des salariés disponibles par demi-équipes et limiter un éventuel risque de contamination.

Nous comprenons donc, que l'important aujourd'hui pour la Direction, n'est plus la santé des uns et des autres, mais la reprise de l'activité (pour rappel le Code du Travail est très clair, l'employeur doit tout mettre en œuvre pour protéger les salariés).

Pour les agents qui sont en AT garde d'enfant : soit vous restez en AT, vous ne cumulez pas de RTT (car vous êtes en AT), puis au-delà de 30 jours d'AT vous perdrez les CP cumulables pour l'an prochain, au rythme d'environ 2,5 par mois (selon votre statut), soit vous reprenez l'activité et vous devrez poser 5 jours de congés en avril.

Nous, élus du SNIACAM, pouvons comprendre les différentes problématiques des uns et des autres. Nous comprenons également que le travail doit être fait.

Néanmoins, nous aurions vraiment aimé pouvoir faire d'autres propositions (comme créer un CET dédié ou augmenter le CET et prendre les jours de congés qu'à partir de 2021), qui n'auraient certainement pas mis en péril la Caisse Régionale. Mais nous déplorons que notre Direction n'ait pas souhaité ouvrir de négociations locales, préférant nous imposer l'accord National signé par 3 organisations syndicales (SNECA, FO et CFDT).

Le spectre financier une nouvelle fois mis en avant !!

Pour finir, nous avons beaucoup de mal à entendre notre Direction déclarer que l'ensemble des salariés devraient être content de continuer à percevoir aujourd'hui leurs salaires dans leur intégralité. Comme elle en a l'habitude, la Direction brandit le spectre du risque financier. Avec une Caisse Régionale qui réalise chaque année, grâce au travail de tous les salariés, plus de 100 Millions d'€ de bénéfice, 2,6 Milliards d'€ de Fonds Propres, quelques Millions en FRBG, et un Chiffre d'Affaires réalisé à 80-85 % au 2 janvier grâce aux stocks, « il y a de quoi voir venir » et permettre à l'entreprise d'avoir une certaine marge de manœuvre. A ce jour, notre CR ne pense pas verser de prime pour prise de risque comme envisagé par le gouvernement, malgré la mobilisation de tous et du stress encouru... à bon entendre...

Nous sommes conscients des efforts fait et du travail réalisé dans des circonstances exceptionnellement compliquées, l'ensemble du élu du SNIACAM reste mobilisé à vos côtés car nous sommes et restons votre partenaire de vie professionnelle.

Le Bureau du SNIACAM PCA

Contactez-nous sur l'adresse : sniacampca@gmail.com

Visitez notre site : www.sniacampca.com

Facebook : [@SNIACAMPCAZUR](https://www.facebook.com/SNIACAMPCAZUR)

Guillaume DUPIC ☎ 06.19.40.41.91 Conseiller Particulier (83)	Florence BEHETS ☎ 06.32.42.68.42 Conseiller en Gestion de Patrimoine (04)
Patrick QUESADA ☎ 06.51.61.37.63 Assistant Pôle Entrepreneurs (83)	Jean-Christophe GIORGI ☎ 06.11.43.51.55 Conseiller Commercial (06)
Yann MERENS ☎ 06.77.43.64.63 Conseiller Commercial (83)	Sébastien GATTI ☎ 06.20.87.42.15 Conseiller Particulier (83)

Ils partagent totalement votre quotidien.

LE SNIACAM, VOTRE PARTENAIRE DE VIE PROFESSIONNELLE !!